Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID: 062-216202903-20250927-DE_2025_020-DE

République Française Département : PAS-DE-CALAIS Arrondissement : Arras ECURIE - Commune

Séance du samedi 27 septembre 2025

Délibération N° DE_2025_020

NOMBRE DE MEMBRES					
En exercice	Présents	Votants			
9	6	8			
Date de la convocation :					
Pour	Contre	Abstention			
8	0	0			
Résultat du vote : adoptée					

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Charline CAILLIEREZ.

<u>Présents</u>: Charline CAILLIEREZ, Fatima LOURDEL, Magali LORTHIOS, Bruno BRULIN, Jacques CAUDRON, Ginette DAUBRESSE

Représentés : Michèle FOURNIER représentée par Jacques CAUDRON, Daniel ZYWIECKI représenté par Fatima LOURDEL

Absents et Excusés : Marck MERCIER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jacques CAUDRON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention

L'association de chasse dans le cadre de son activité a sollicité auprès de la mairie d'Ecurie une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 5 décembre 2023 l'association a adressé un dossier à Madame la Maire qui comporte les informations sur l'association, les réalisations, les projets, la trésorerie.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'uninamité décidé :

- d'accorder à l'association de chasse une subvention de 350 euros.
- d'autoriser Madame la maire à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Charline CAILLIEREZ Président de séance

Paullieur

Jacques CAUDRON Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID: 062-216202903-20250927-DE_2025_021-DE

République Française Département : PAS-DE-CALAIS Arrondissement : Arras **ECURIE - Commune**

Séance du samedi 27 septembre 2025

Délibération N° DE_2025_021

NOMBRE DE MEMBRES						
En exercice	Présents	Votants				
9	6	8				
Date de la convocation :						
Pour	Contre	Abstention				
8	0	0				
Résultat du vote : adoptée						

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Charline CAILLIEREZ.

<u>Présents</u>: Charline CAILLIEREZ, Fatima LOURDEL, Magali LORTHIOS, Bruno BRULIN, Jacques CAUDRON, Ginette DAUBRESSE

Représentés : Michèle FOURNIER représentée par Jacques CAUDRON, Daniel ZYWIECKI représenté par Fatima LOURDEL

Absents et Excusés : Marck MERCIER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jacques CAUDRON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Décision Modificative n° 1

Madame le Maire expose :

Je vous informe que, suite à une annulation de réservation de la salle de fête, nous avons dû rembourser la somme de 125 euros à un usager.

Ce mouvement n'étant pas prévu au Budget Primitif 2025,

Je vous propose de le régulariser en prenant une décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2025 tel que :

Envoyé en préfecture le 03/10/2025 Reçu en préfecture le 03/10/2025

ID: 062-216202903-20250927-DE_2025_021-DE

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT				
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final	Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
Dépenses			Dépenses				
		n .		6068	30 000,00 €	-125,00€	29 875,00 €
				673	0,00€	+125,00€	125,00€
TOTAL				TOTAL	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Recettes			Recettes				
TOTAL				TOTAL			
TOTAL Inv.		0,00€		TOTAL Fonc.		0,00 €	

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Charline CAILLIEREZ Président de séance

Jacques CAUDRON Secrétaire de séance Control